

APPELS D'OFFRES

Avertissement

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France à titre d'information parmi les appels d'offres publiés [au Supplément au Journal officiel de l'Union européenne](#).

Pour plus d'informations concernant ces appels d'offres, veuillez contacter :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Parlement européen / Appel de manifestations d'intérêt / Services juridiques / Droit français (Leb 526)

Le Parlement européen a publié, le 23 mai dernier, un avis d'appel de manifestations d'intérêt en vue de marchés de services juridiques portant sur le droit français (*réf. 2009/S 98-140604, JOUE S 98, du 23 mai 2009*). Tout avocat peut déposer sa candidature, en vue de son inscription sur la liste des personnes intéressées, sous réserve de respecter certaines conditions. La liste sera exclusivement utilisée pour des marchés de services juridiques en rapport avec le droit français et/ou d'assistance juridique du Parlement européen, de ses membres ou de ses fonctionnaires et agents, auprès de juridictions françaises ou communautaires. Les domaines d'intervention seront les suivants : diffamation-droit de réponse / Droit pénal-escroquerie, abus de confiance, usage irrégulier de qualité. **La liste sera ouverte le 1^{er} juillet 2009 et restera valable sans limitation de durée.** L'inscription à un Barreau en France est obligatoire. (RD)

Luxembourg / Appel de manifestations d'intérêt / Services juridiques / Droit belge (Leb 526)

Le Parlement européen a publié, le 23 mai dernier, un avis d'appel de manifestations d'intérêt en vue de marchés de services juridiques portant sur le droit belge (*réf. 2009/S 98-140603, JOUE S 98, du 23 mai 2009*). Tout avocat peut déposer sa candidature, en vue de son inscription sur la liste des personnes intéressées, sous réserve de respecter certaines conditions. La liste sera exclusivement utilisée pour des marchés de services juridiques en rapport avec le droit belge et/ou d'assistance juridique du Parlement européen, de ses membres ou de ses fonctionnaires et agents, auprès de juridictions belges ou communautaires. Les domaines d'intervention seront les suivants : diffamation-droit de réponse / droit pénal-escroquerie, abus de confiance, usurpation de fonctions, de titres ou de noms. **La liste sera ouverte le 1^{er} juillet 2009 et restera valable sans limitation de durée.** L'inscription à un barreau en Belgique est obligatoire. (RD)